



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 10 septembre 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 10 septembre 2018.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**Ordre du jour**

Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour du 10 septembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018 et du procès verbal de correction au règlement 434-2018
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Lettre d'entente numéro 9
  - 8.3 Concassage au banc Longswamp
  - 8.4 Soumissions pour sel à déglçage pour la saison 2018-2019
  - 8.5 Pavage sur la rue McIver entre la rue Main et le chemin Tambs
  - 8.6 Contribution financière à l'Image de Bury
9. Législation
  - 9.1 Présentation du règlement 415-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2013 et le règlement numéro 415-2016
  - 9.2 Avis de motion au règlement 415-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2013 et le règlement numéro 415-2016
  - 9.3 Adoption du règlement numéro 433-2018 Règlement sur les compteurs d'eau
10. 2<sup>ème</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

2018-09-125



No de résolution  
ou annotation

11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Mardi, le 2 octobre 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018 et du procès verbal de correction au règlement 434-2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 6 août 2018 et du procès verbal de correction au règlement 434-2018

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

4. **1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Le délai à recevoir les rapports mensuels sur l'exploitation du réseau d'eau potable
- Le procès verbal du 4 juin – à savoir à quoi on réfère en utilisant le mot «anomalies»
- L'inspecteur municipal fait quoi comme travail autre que s'asseoir à son bureau
- Les raisons pourquoi le site web n'est pas à jour
- Un citoyenne demande sur quelle base la municipalité décide de passer la niveleuse
- La date de fin des travaux sur chemin Labbé
- L'entretien des fossés pour assurer que l'eau puisse se rendre aux ponceaux lors de grosse pluies
- La qualité du gravier sur les chemins
- La réglementation sur le bruit
- Les véhicules qui circulent à haute vitesse depuis l'élargissement du chemin Labbé

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposée en comité plénier du Conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**
  - 7.1 Administration
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Environnement
  - 7.5 Loisirs, sport et culture

8. **Affaires nouvelles**

2018-09-126



2018-09-127

No de résolution  
ou annotation

### 8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **110 148.36 \$**.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.2 Lettre d'entente numéro 9 avec le syndicat

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 9, portant sur la réorganisation des effectifs.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Karen Blouin, à signer ladite entente.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.3 Concassage au banc Longswamp

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bury désire se constituer une réserve de gravier dans le site situé sur le chemin Long Swamp dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le concassage de 10 000 tonnes de gravier 0,3/4;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'ACCORDER le contrat de concassage de gravier selon les prescriptions du devis à « Les Constructions Maurice & Claude Ltée » qui a été la plus basse soumission au prix de 5.10 \$ la tonne métrique.

QUE le montant soit pris à même le fonds de carrières et sablières.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.4 Soumissions relatives au sel de déglacage pour la saison 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu trois (3) offres de prix pour l'achat de 190 tonnes métriques de sel de déglacage ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

2018-09-128

2018-09-129

2018-09-130



No de résolution  
ou annotation

Mines Seleine	125.89 \$, la tonne métrique
Compass Minerals (Sifto)	121.67 \$, la tonne métrique
Sel Warwick Inc.	105.75 \$, la tonne métrique

Livraison comprise, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 190 tonnes métriques de sel de déglacage auprès de l'entreprise Sel Warwick Inc. au prix de 105.75 \$, la tonne métrique, taxes en sus.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.5 Reporté

#### 8.6 Contribution financière à l'Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal a transmis une demande de financement pour l'exercice 2017-2018;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'exercice 2017-2018.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 9.1 Présentation du règlement 415-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2013 et le règlement numéro 415-2016

Le texte suivant a été ajouté à la règle 6 du règlement :

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- Le directeur général et son adjoint;
- 2- Le secrétaire-trésorier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

#### 9.2 Avis de motion au règlement 415-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2013 et le règlement numéro 415-2016

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion au règlement numéro 415-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 415-2013 et le règlement numéro 415-2016



2018-09-132

**9.3 Adoption du règlement numéro 433-2018 Règlement sur les compteurs d'eau**

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le règlement, numéro 433-2018 Règlement sur les compteurs d'eau soit et est adopté.

QUE Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Item 2 sur la liste des comptes du mois
- 8.4, 9.1 et 9.3 à l'ordre du jour
- La lotterie concernant les compteurs d'eau est pour quand?
- Est-ce qu'on peut demander d'avoir un compteur installé dans notre maison?

**11. Varia et affaires nouvelles**

Sans objet

**12. Information des membres du Conseil**

Sans objet

**13. Levée de l'assemblée**

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 50.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 2 octobre 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

2018-09-133

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-09-127, 2018-09-129, 2018-09-130;

Signé ce 11 septembre 2018

Karen Blouin, Secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire